

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 23 janvier 2024

Membres

En exercice : 13

Présents : 10

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

17 janvier 2024

Date d'affichage:

17 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois janvier à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCHE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU

Représentés : Muriel WOLKOWICKI par Brigitte DARMEDRU

Excusés : Dominique DEBAUX, Michaël MONTEIRO

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Yves LAROCHE

Objet: SIVOM : MODIFICATION DES STATUTS - DE_2024_04

Le Maire informe les conseillers que les statuts concernant le SIVOM de la Vallée de l'Arlois ont été remis à jour à compter de 2023.

Afin de mettre en place ces modifications, chaque commune adhérente doit délibérer.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE la mise à jour des statuts faite par le SIVOM de la Vallée de l'Arlois.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25 / 01 / 2024
et publié ou notifié
le 25 / 01 / 2024

Le Maire,



Brigitte DARMEDRU

Brigitte DARMEDRU.